



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, M. BRUN, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, Mme CAMARADE, M. PRUD'HOMME, M. SELVA, M. LABESQUE, M. MARTY.

Etaient représentés : M. AMELOT, Mme GILLE-BELOVA, Mme CHOUKRI.

Etait invitée : Mme BOURMAUD, Mme CAILLOT, M. LANDI, Mme LARGOUET, Mme LENOIR.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 13 h 45.

### **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU C.S. DU 22 SEPTEMBRE 2011**

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	1
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	15

**➤ Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 22 septembre 2011.**

### **II - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN COLLOQUE**

M. BAUDRY présente une demande de subvention de 1 500 euros pour un colloque sur « L'ennui » organisé par M. Gérard PEYLET dans le cadre du programme de soutien aux colloques du Conseil Régional d'Aquitaine.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	16

**➤ Le Conseil Scientifique valide la demande de subvention pour un colloque sur « L'ennui » organisé par M. Gérard PEYLET.**

### **III - MODELE BUDGETAIRE 2012 POUR LA RECHERCHE**

Le président BRUN dit que ce projet de répartition est le fruit de discussions qui ont eu lieu avec les directeurs des unités de recherche.

M. BAUDRY précise qu'il s'agit de valider les sommes de trois grandes enveloppes, celle des moyens mutualisés (251 860 euros), celle des PSE (200 000 euros), et celle qui concerne la dotation des unités de recherche (503 500 euros), à quoi s'ajoutent 35 000 € pour les PUB. Il ne s'agit pas de se prononcer sur la dotation de chacune de ces unités, car il peut y avoir encore des ajustements. Il s'agit de se prononcer sur le modèle budgétaire dans sa globalité. Les crédits alloués à la recherche sont identiques à ceux de l'an dernier (soit 990 360 euros) malgré un contexte difficile. Comme cela a déjà été dit lors du précédent Conseil Scientifique, la somme dédiée aux PSE est diminuée, passant de 250 000 euros à 200 000 euros, ce qui permet d'augmenter l'enveloppe qui concerne la dotation des équipes. Mais ce n'est pas l'intégralité de la différence qui peut leur être reversée puisque nous devons intégrer l'augmentation importante des frais d'amortissements non-neutralisés. Il faudra que le conseil se prononce sur l'utilisation des crédits, dans l'enveloppe des moyens mutualisés, sur ce qui concerne les charges de maintenance informatiques. Nous avons un choix à faire : ces dépenses peuvent être reconduites à l'identique ou une part peut être prise pour un abonnement de notre établissement à un bouquet numérique. Il passe la parole à Mme LARGOUET.

Mme LARGOUET dit que ces dernières années, le SCD a obtenu des moyens complémentaires pour l'acquisition de ressources électroniques dans le cadre du BQR et du PRL. Ces possibilités de ressources complémentaires n'étant plus proposées, il n'est plus possible d'étendre l'offre électronique, alors que les tarifs augmentent (5 % en moyenne sur l'électronique), que l'offre des fournisseurs augmente et que des demandes sont faites par des enseignants.

Parmi les nombreuses offres existantes et celles qui sont demandées par les enseignants, il convient de signaler :

- les revues JSTOR -bouquet Arts sciences VIII,
- achat des archives de 140 revues (3 200 € - paiement 1 fois) + abonnement annuel 1 600 € (paiement récurrent),
- projet MUSE (collaboration entre des bibliothèques, des éditeurs et des sociétés savantes permettant l'accès en ligne au texte intégral de près de 400 revues américaines vivantes publiées par 60 éditeurs en sciences humaines et sociales.) - complète l'offre JSTOR pour les publications courantes : coût de l'abonnement à la collection humanités 10 000 € environ (pour information : 11 180 \$ pour la collection humanités et 31 734 \$ pour la premium)

Pour améliorer l'offre et répondre aux besoins il faudrait donc disposer de 15 000 € en 2012, puis de 12 000 € environ les années suivantes.

Ces ressources étant utiles à la recherche, leur financement sur des budgets recherche, de façon pérenne est sollicité.

L'usage des ressources électroniques est évalué. Il est cependant difficile d'apprécier de façon globale les chiffres, les fournisseurs d'information ne comptabilisant pas toujours les mêmes choses.

Globalement la consultation des ressources augmente, ainsi que le téléchargement d'articles et de documents. Par contre on constate une légère baisse de l'usage des bases de données bibliographiques, l'intérêt des lecteurs se portant sur les ressources en texte intégral. Aussi est-il envisagé en 2012 d'acquérir un résolveur de liens (service permettant de faire le lien entre une référence bibliographique et l'article en texte intégral, dans la mesure où nous disposons de l'abonnement électronique.



M. GRANDJEAT dit que cet abonnement sera très utile. Il demande si le renouvellement de CAIRN est prévu et si la Région peut être sollicitée.

Mme LARGOUET répond que nous maintenons l'existant. Nous faisons une demande de co-financement tous les ans auprès de la région.

Mme GUILHAMON voudrait connaître le nombre de consultants.

Mme LARGOUET dit que c'est difficile de le préciser.

Mme GAILLARD est favorable. Elle demande si 9 000 € seront suffisants pour la maintenance informatique.

Mme LENOIR dit que cela suffira.

Le président BRUN dit qu'à terme il s'agira de décider si l'on passe à la mise en ligne complète du fonds.

Mme LARGOUET répond qu'il faut être prudent. Dans le cadre du grand emprunt il y aura 30 millions d'euros pour acheter des ressources, car l'offre explose autour des livres électroniques.

Elle ajoute qu'il y a une augmentation du nombre de documents téléchargés.

M. BAUDRY précise que l'équipe présidentielle est favorable à l'abonnement dont Mme LARGOUET vient de nous parler.

Mme GOMEZ-VIDAL demande des éclaircissements sur le recrutement d'un BIATOS à mi-temps.

M. BAUDRY répond que cela est nécessaire pour renforcer le pôle gestion de la Direction de la Recherche.

M. GRANDJEAT dit que le socle fortement fondé sur les dépenses antérieures est un encouragement à dépenser en fin d'exercice. Il faut davantage prendre en compte le dynamisme des équipes et les initiatives scientifiques de leurs membres au travers de projet Région et ANR.

Mme GOMEZ-VIDAL signale que le critère de la note des équipes n'est pas pris en compte.

M. BAUDRY répond qu'il est précisé à la page 4 du document que le nombre d'enseignants-chercheurs produisant est pondéré en fonction de la note de l'AERES.

M. LABESQUE relève que les moyens en sciences humaines sont très inférieurs à ceux dont bénéficient les sciences dites dures.

Mme GAILLARD dit que l'on pourrait tenir compte du nombre de qualifications à partir des soutenances.

Le président BRUN répond qu'il y a des disciplines pour lesquelles la qualification ne peut pas être un critère suffisamment pertinent.

M. PERNOT s'interroge sur la pertinence du critère du nombre de soutenances.



M. RAMBAUD dit que l'an dernier nous avons déjà eu un débat qui portait sur le fait de passer de l'évaluation de l'activité à celle de la performance.

M. PRUD'HOMME ajoute que l'on pourrait tenir compte du taux d'insertion des doctorants.

Le président BRUN dit que la multiplication des critères risque de les rendre inutiles.

M. GRANDJEAT ajoute que l'évaluation individuelle se fait déjà et qu'il s'agit de prendre en compte la dimension collective. Il demande sur quelle base a été calculé le budget de l'équipe CLARE.

Mme GOMEZ-VIDAL pense qu'il faut recalculer le budget de l'équipe CLARE en tenant compte de son évolution historique.

Le président BRUN répond que cette année la situation se régularise puisque la subvention de CLARE baisse de 11 000 € et que celle d'AMERIBER monte de 4 000 €.

Mme GOMEZ-VIDAL revient sur le tableau des moyens votés l'année dernière. Elle réitère sa demande d'affectation de personnels dédiés au secrétariat pour les équipes qui n'en ont pas.

Elle conteste le chiffre de 33 producteurs présenté sur le tableau pour AMERIBER.

Mme BOURMAUD répond que certains enseignants-chercheurs qui étaient producteurs l'année dernière ne le sont plus cette année. Elle rappelle que 26 enseignants-chercheurs n'ont toujours pas répondu au recensement.

M. LANDI dit qu'il faut envoyer un courrier nominatif signé du président aux 26 collègues et envoyer la liste des producteurs à chaque équipe.

M. BAUDRY ajoute que 26 réponses manquantes cela équivaut environ 300 000 euros en moins pour notre dotation.

Le président BRUN commente le tableau qui présente la dotation des unités de recherche. Il dit qu'il faut envisager pour les équipes qui connaissent une forte baisse une limitation de celle-ci à 5 %.

Mme GAILLARD demande quels sont les arguments en faveur du lissage.

M. RAMBAUD dit que la logique du lissage prévaut dans beaucoup de type de gestion pour assurer une forme de stabilité.

M. PERNOT dit qu'il faut laisser aux équipes la possibilité d'émerger.

M. SELVA n'est pas favorable au lissage.

Le président BRUN dit que l'on pourrait envisager un lissage à - 10 %.

M. PRUD'HOMME demande qu'elle est la situation de l'équipe 3 E.

Le président BRUN dit que dans l'esprit du CNRS, 3 E restera à Bordeaux3.

Mme GUILHAMON pense que le lissage permet de garder une certaine stabilité qui évite de mettre en danger une équipe de recherche.



Le président BRUN dit que l'on est soumis à une discussion annuelle et que l'on doit se prononcer pour ou contre le lissage.

Il propose de passer au vote sur un lissage à 5 % :

Ne se prononce pas :	2
Abstention :	0
Contre :	7
Pour :	7

➤ **Le Conseil Scientifique rejette le lissage à 5 %.**

Le président BRUN propose de passer au vote sur un lissage à 10 % :

Ne se prononce pas :	2
Abstention :	0
Contre :	7
Pour :	7

➤ **Le Conseil Scientifique rejette le lissage à 10 %.**

Le président BRUN propose de passer au vote des grandes enveloppes :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	16

➤ **Le Conseil Scientifique adopte les grandes enveloppes des moyens de la recherche.**

Le président BRUN propose de passer au vote concernant l'abonnement au bouquet numérique :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	16

➤ **Le Conseil Scientifique adopte l'abonnement au bouquet numérique.**

#### **IV - DEMANDE DE CODIRECTION DE THESE**

M. BAUDRY présente au Conseil Scientifique la demande de Mme BANZO concernant la codirection d'une thèse par Serge BRIFFAUD de l'Ecole d'Architecture et du Paysage de Bordeaux.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	16



➤ **Le Conseil Scientifique valide la participation de M. BRIFFAUD à la codirection d'une thèse avec Mme BANZO.**

## **V - DEMANDE DE RATTACHEMENT A L'ECOLE DOCTORALE MONTAIGNE HUMANITES**

M. BAUDRY donne la liste des enseignants-chercheurs qui demandent leur rattachement. Il s'agit de Mme LOUICHON, Mme PARIN, M. SORON, Mme CHENEAU-LOQAY.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	16

➤ **Le Conseil Scientifique adopte les demandes de rattachement à l'Ecole Doctorale de Montaigne Humanités.**

## **VI - DEFINITION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES REVUES**

M. BAUDRY dit qu'il est difficile d'adopter une ligne précise dans ce domaine car les informations concernant le modèle économique des revues sont insuffisantes. Toutefois, quelques grands repères peuvent être dégagés. Un questionnaire a été envoyé à la mi-septembre aux directeurs des revues. Ce questionnaire avait pour but d'établir que la publication correspondait à la catégorie des revues (rythme de parution, nombre d'abonnés, construction éditoriale des numéros), à évaluer leur notoriété ou leur reconnaissance (ancienneté, notation par l'AERES) et à prendre en compte l'existence ou non d'une mise en ligne. C'est sur la base de ces critères qui doivent encore être précisés qu'une discussion devra s'engager en Conseil Scientifique au début de l'année 2012 pour qu'une politique scientifique des revues soit adoptée. Aujourd'hui nous pouvons prendre connaissance des demandes et à priori accorder les sommes demandées puisque les crédits dont nous disposons dans les PSE le permettent. Toutefois il conviendrait dans certains cas que si la somme est accordée des préconisations soient faites.

M. GRANDJEAT dit que pour la revue DESI des journées d'étude devraient déboucher sur une publication, et que celle-ci devrait exister sous les formats papier aussi bien que numérique.

M. LANDI pense qu'il vaut mieux passer au tout numérique.

Mme LARGOUET dit que cela passe par des plateformes bien identifiées, libres et accessibles.

M. PERNOT ajoute qu'il faut savoir si les fichiers sont imprimables ou non imprimables.

Mme GOMEZ-VIDAL demande pourquoi les cahiers d'ARTES n'ont pas d'abonnés.



Mme LARGOUET répond que ces cahiers en l'état actuel, sont considérés comme des ouvrages.

M. BAUDRY précise que les cahiers d'ARTES sont référencés par l'AERES et qu'il s'agit bien à priori d'une revue. Toutefois on a ici le cas typique d'une publication qui devra se développer en ligne. Il donne par ailleurs l'exemple de la revue Lumières qui envisage de s'engager dans une procédure de numérisation, qui a peu d'abonnés et qui n'est pas référencée par l'AERES. Selon lui, il faut encourager les démarches nécessaires à une telle reconnaissance. Il rappelle que la somme consacrée pour le soutien des revues (près de 30 000 €) est importante et qu'il faut que les bénéfices pour notre établissement soient à hauteur de cette somme.

Mme GAILLARD dit que cette revue est uniquement consacrée à des journées d'études et qu'elle a un problème de diffusion. Il y a déjà une revue sur le XVIII<sup>ème</sup> siècle et Lumières ne perce pas.

M. PRUD'HOMME ajoute que l'on fait le constat qu'il faut numériser mais que l'on ne s'en donne pas les moyens.

M. PERNOT souligne l'archaïsme de nos modes de fonctionnement.

Mme GUILHAMON dit que pour la revue Lumières il faut laisser la possibilité à la relève d'émerger.

M. LABESQUE ajoute qu'il faut élargir le public.

Mme LARGOUET dit que pour la Revue des Etudes Anciennes nous avons une politique d'échanges. Elle trouve que mettre en ligne une revue est intéressant pour notre politique de diffusion.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	1
Pour :	15

**➔ Le Conseil Scientifique décide d'accorder les sommes demandées pour le financement des revues.**

## **VIII - VALIDATION DES RECRUTEMENTS DE CHARGE DE COURS DE + DE 96 HEURES**

Le président BRUN propose de reporter ce point de l'ordre du jour.

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

M. BAUDRY dit qu'il y aura une réunion des Directeurs de Recherche avec le programmiste de la Maison de la Recherche lundi 14 novembre après-midi

Le président BRUN dit qu'il est très important de participer à ces réunions car il s'agit de l'utilisation des intérêts des crédits de l'opération Campus. Les travaux de la Maison



des Arts vont commencer au mois de décembre et ceux de la Maison de la Recherche d'ici un an avec une inauguration à la rentrée 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 15.



Le Président,

Patrice BRUN